

Dossier d'inscription
Certificat Universitaire LITURGIE (CERLI)
2024/2025

ETAT CIVIL :

NOM Prénom :

NOM de jeune fille : Date de naissance :

Nationalité : Lieu de naissance et code postal :

N° INE (Identifiant National Etudiant) :

Situation familiale : diacre religieux(se) laïc(que) prêtre séminariste
 célibataire marié(e) veuf(ve) divorcé(e)

ADRESSE PERSONNELLE

N° et voie :

Chez :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :@.....

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION [nécessaire pour l'envoi du devis + convention de formation + facture]

- Prise en charge individuelle de la formation
 Personne non salariée – formation prise en charge par une structure ecclésiale ou civile : accord d'entrée en formation obligatoire à compléter [Annexe 1]
 Personne salariée – formation prise en charge par son employeur : accord obligatoire [Annexe 1]

ENVOYEUR [Sauf Financement Personnel]

Nom de la société ou de la structure :

Au capital de [si la structure n'est pas une association] :

Immatriculée au RCS (n° de SIRET) ou RNA [association] de :

N° :

Adresse du siège : Code postal + ville :

Représenté par : Fonction :

Mail :@..... Téléphone :

FACTURATION :

Fonction :

Nom : Prénom :

Mail :@.....

Téléphone :

Tarif unique : 1600 € [possibilité de payer en 4 fois sans frais] + Repas et hébergement libres

ETUDES : merci de tout compléter

Baccalauréat ou équivalence :

Année d'obtention : Série :

Nom de l'établissement : Académie :

DIPLOMES obtenus dans l'enseignement supérieur sinon cocher :

Pas de diplôme d'enseignement supérieur

Nom du diplôme 1 : Année d'obtention :

Académie :

Nom du diplôme 2 : Année d'obtention :

Académie :

Formation théologique et/ou pastorale :

Responsabilité professionnelle ou mission ecclésiale actuelle :

RENSEIGNEMENTS DIVERS : cocher pour accord

- Je dispose d'un ordinateur ou je peux accéder à un ordinateur
- Je dispose d'une connexion internet
- J'ai pris connaissance du règlement des études 2023-2024 et je l'accepte
- J'accepte de recevoir des informations par mail

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Photocopie carte d'identité ou passeport
- Photo d'identité à agrafier en haut de la 1^{ère} page
- Photocopie du baccalauréat
- Conditions Générales de Vente et Accord d'entrée en formation par votre financeur (Annexe 1)
- Autorisation de reproduction - charte déontologie signée par l'apprenant (Annexe 2)
- Une lettre de présentation et de motivation pour la formation
- Un CV à jour

Programme de la formation

CERTIFICAT UNIVERSITAIRE Liturgie - CERLI	
Module 1 : Du jeudi 9 au samedi 11 janvier 2025	Entrer dans la liturgie
Module 2 : Du jeudi 13 au samedi 14 mars 2025	Entrer dans l'histoire du Salut
Module 3 : Du jeudi 15 mai au samedi 17 mai 2024	Entrer dans la Pâques du Christ : l'Eucharistie
Module 4 Du jeudi 16 octobre au samedi 18 octobre 2024	Entrer dans le mystère de la rencontre : espace liturgique et ministères

La formation constitue un tout. Elle dure 130h [106h en 4 sessions de 3 jours, 24h de travail personnel intermodules]

Date limite d'inscription 4 octobre 2024

Commission de discernement : 14 octobre 2024

Réponse : à partir du 16 octobre 2024

Je certifie exact les informations communiquées dans ce dossier d'inscription :

DATE

SIGNATURE du financeur :

SIGNATURE de l'apprenant :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024-2025 ACCORD D'ENTREE EN FORMATION

1- INSCRIPTION : L'inscription à toute formation de l'UCLy vaut engagement pour une année complète. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée. Les apprenants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type [oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...]. L'UCLy se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un apprenant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

2- TARIFS : Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. L'inscription à une formation comprend :

- des frais administratifs
- des frais d'inscription aux modules de formation (cours, sessions...)
- des frais pour services : bibliothèque et fond de solidarité

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) n'est pas obligatoire pour les apprenants en formation professionnelle. Les tarifs sont indiqués sur le livret de formation, le site internet des formations concernés.

Un devis sera envoyé au financeur ou à l'apprenant et il devra être renvoyer avec bon pour accord et signature.

Dès réception du devis signé, une convention de formation [envoyeur] ou contrat de formation [apprenant] sera envoyé avec retour de signature.

3- MODALITÉS DE PAIEMENT : En cas de financement personnel, le règlement du prix de la formation a lieu obligatoirement dans les deux mois qui suivent l'ouverture de la formation soit au retour des vacances de Toussaint.

Le règlement du prix de la formation, peut être effectué par carte bancaire en une seule fois en ligne ou par chèque à l'ordre de "AFPICL" ou par virement. Un échéancier est mis en place pour les paiements en plusieurs fois en accord avec le secrétariat [3X max] Toute demande de modification de cet échéancier devra être adressée par mail au secrétariat de la formation.

Toute acceptation de modification donnera lieu à une réponse écrite par mail.

4 – MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION DE LA PRESTATION DE FORMATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'équipe pédagogique se réserve le droit :

- de modifier le lieu de la formation, son déroulement et de façon mineure le contenu de son programme, ou de la reporter si les circonstances l'exigent
- de proposer en distanciel une formation prévue initialement en présentiel, si les circonstances l'exigent,
- d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ; en ce cas, un remboursement intégral des frais d'inscription déjà acquittés est opéré, sans dédommagement complémentaire ;
- de refuser toute inscription de la part d'un apprenant pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure, à la suite d'une procédure disciplinaire, un apprenant qui contredit les buts poursuivis par l'établissement ; l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement même partiel.

5- ANNULATION - ABANDON DU FAIT DE L'ÉTUDIANT

L'inscription est effective dès réception du dossier pédagogique d'inscription signé. Toute annulation ou abandon par l'étudiant doit être confirmée par un écrit (e-mail ou courrier) auprès du secrétariat et du directeur pédagogique dont il dépend en accord avec son financeur.

- En cas de désistement effectué moins de vingt et un [21] jours avant le début de la formation, ou après avoir suivi moins de **20% du volume horaire annuel de la formation**, l'UCLy se réserve le droit de facturer des frais de dossier afférents à la formation.
- Un apprenant ayant suivi **20% ou plus de la formation** à laquelle il est inscrit devra acquitter la totalité du prix facturé.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu [chômage, déménagement, maladie grave de l'apprenant] signalé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au prorata temporis de la formation à compter de la réception des pièces demandées.

Toute demande d'abandon d'études :

- entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services UCLy et CROUS)
- ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant et du quitus de la bibliothèque.

A compléter par le financeur ou l'apprenant si financement personnel (si CPF CGV du CPF qui s'appliquent) :

Je soussigné(e) (Nom et prénom)

Représentant de (nom de l'entreprise ou association financeur)certifie sincères et

véritables les renseignements fournis lors de l'inscription, déclare avoir pris connaissance des CGV de l'IPER et donne mon accord pour l'entrée en formation (nom de la formation) pour 2024-2025 de :

NOM de l'apprenant : **Prénom de l'apprenant :**

Date :

Signature :

Autorisation de reproduction Charte de déontologie

Autorisation de reproduction et de diffusion de photographies et vidéos comportant des personnages.

L'article 9 du code civil donne aux individus le droit à la protection de leur image. Toute personne peut ainsi s'opposer à la diffusion et à l'utilisation de son image, si elle n'en a pas donné l'autorisation préalable.

La loi n°70-643 du 17 juillet 1970 art.22 publié au Journal Officiel « Lois et Décrets » du 19 juillet 1970, protège l'image photographique des personnes, en exigeant leur autorisation avant diffusion. Le consentement des personnes photographiées dans un lieu privé est obligatoire. Dans un lieu public, l'autorisation est nécessaire pour les personnes photographiées en gros plan.

J'accepte de servir de modèle à des prises de vues photographiques pour :

L'Université Catholique de Lyon (UCLy) / AFPICL

10 place des Archives - 69288 LYON Cedex 02 | Tél : 04 72 32 50 12

oui **non**

J'autorise L'UCLy / AFPICL à reproduire ou diffuser la ou les photographies/vidéos me représentant, pour l'intégralité des usages suivants et pour toute la durée de ma formation :

- Publication dans les revues, ouvrages ou journaux interne ou externe de l'UCLy
- Publication pour les supports de communication : plaquettes, publicités, affiches, articles presse, etc.
- Présentation en public lors de manifestations : salon, forum, portes ouvertes, etc.
- Publication sur les sites web de l'UCLy, intranet étudiants, intranet des personnels, site des écoles, facultés ou instituts, etc.
- Publication sur les réseaux sociaux

Cette autorisation est valable à compter de ce jour.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies/vidéos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'UCLy - Direction de la Communication, étant précisé que la révocation prendra effet dans les deux (2) mois qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée. La présente autorisation est personnelle et incessible.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

oui **non**

Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations

Dans toute création ou production, l'utilisation des sources d'information doit respecter des règles de droit et d'éthique. Le respect du Code de la propriété industrielle et l'honnêteté interdisent que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli soi-même. L'emprunt non déclaré est assimilable à une fraude, passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.

L'abondance des documents accessibles par voie électronique, dont le contenu est appropriable [plagiat] et la facilité d'obtenir différentes productions générées par des algorithmes [Intelligences Artificielles], posent avec acuité la question de la bonne utilisation des sources d'information. De fait, de trop nombreux travaux sont réalisés sans un référencement correct des sources utilisées.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une politique de prévention visant au strict respect de l'intégrité académique, les établissements membres de l'université de Lyon demandent aux producteurs de documents [apprenants et personnels] de s'engager à bien distinguer, dans leurs productions, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté, en citant systématiquement les sources [humaines ou logicielles] qu'ils ont utilisées.

Je m'engage à distinguer explicitement, dans mes travaux, ce que j'ai produit de ce que j'ai emprunté, et ce tout au long de mon activité au sein de l'Université de Lyon.

oui **non**

NOM :

Prénom :

Lu et approuvé pour l'ensemble de ma formation	Date :	Signature de l'apprenant :
--	--------	----------------------------